

## **ACV Fi 174 Château et Hôpital de Nyon, Commissaires David Chastellain and Rolet Canel, undated.**

*Abstracts prepared by John W. McCoy ([RealMac@aol.com](mailto:RealMac@aol.com)) © 2025.*

*This terrier has been digitized on [www.familysearch.org](http://www.familysearch.org) : Image Group 101685675*

A repertoire covering fol. 1-87v is bound in the middle of the volume. This repertoire turns out to reference later tenants noted below each entry, and not the reconnaissants named in the main text, and it sometimes includes additional information about those tenants. The main entries, in turn, appear to be extracts from various reconnaissances, undated.

The original foliation for fol. 1-87 (in the upper right corner) is in Arabic numerals in a contemporary hand, but there is a different Roman numeral in the upper left margin opposite the title of most entries, which we show in [square brackets], probably indicating the folio number in the original source. The main entries also bear later notations apparently intended to show the later tenants of adjoining properties. These notations as well as the main text are difficult to read and may not have been transcribed in full here.

Fol. 87v is followed in the digitized images by fol. 100, which bears a much later (possibly 20<sup>th</sup> Century) pencil notation at the top of the page, *2<sup>e</sup> extrait à cause de l'Hôpital par Rolet Canel*, and the folio numbers from this point appear to be in the same modern hand, in pencil. This section also bears the modern (pencil) designation “B”, and the original (16<sup>th</sup> Century) heading, Eysin. Details of the binding, as well as the fact that the folio numbers were added much later, show that this section was originally a separate item, even though the format and the content are identical to the first section.

The digitized images, in fact, are significantly rearranged from their proper order. The indexes, placed after all other material in the sequence of images, properly belong after fol. 87v and before the modern fol. 100.

The ACV assigns dates 1594-1599 to this terrier, but this is apparently based only a few later notations. The spine of the volume, likely from early 20<sup>th</sup> Century, shows dates 1592-1609. The actual text does not appear to contain any dates whatever, apart from later notations. There are two sets of dates that need to be established: the dates of the original reconnaissances that are extracted in the text, and the dates when this volume was compiled and then further annotated. It is possible that the dates on the spine of the volume as well as the attribution to Rolet Canel on fol. 100, and the attribution to David Chastellain and Rolet Canel in the inventory of the ACV, derive from an older binding or cover pages that were suppressed when the binding was replaced, or else from some early inventory of the archives of Nyon, of which several survive.

At least three sources are mentioned in the text: On fol. 1, the sequence of marginal folio numbers that appear to be references to an unknown source is associated with a “Gros Extractu”. There is also a later reference to a “parvo extractu” (fol. 84), and on fol. 100, another “extractu” introducing another sequence of folio references. None of these references appear to correspond with the terriers for Nyon held by the ACV, but it is possible they can be associated with various

“inventaires des biens et des droits” compiled by Rolet Canel and others in the mid-16<sup>th</sup> Century,  
in ACV Ai 1246.



1 Nyon

1 [Gros extraict lxv] De la recognoissance de Claude Reverchon et de Janne sa femme fille de feu Louys Cicodetaz ? (very uncertain), several properties, tient Pierre Damont.

1v [lxviii] De la recognoissance de Thivent de la Forest de Gex et de Pernette sa femme fille de feu Jehan Duret de Nion ?, several properties, tient Jaques Champs ?

2 [lxx] De la recognoissance de Jehan Jannet de Migevetta habiteur de Nyon couturier, property, tient Jaqueme Bossey femme de Jean Matthieu Fornier appothequaire [index : fille de feu Phillipert Bossey].

2 [lxxii] De la recognoissance de François fil de feu Nycod Gruet, tient Claude des Champs [index : secretayre ballival].

3 [lxxiii] Plus, certain asseytement sis aupres..., tient Jehan [index : filz de feu Nycolas] Riond

3v [lxxv] De la recognoissance de Jehan Billiet autrement de Thono et de Marguerite sa femme fille de feu Jehan Bovier, tenoyent la Accanthona et la Claudia Feysiaz ? chascune d'elle la moyté... ? [index: Claudia fille de feu Martin Misslon ? femme de Anthoenne Delaigue ?]

4 [lxxvi] Plus certain piece..., tenoyent les hoyrs de Egrege George et Claude Pannisod ... (index : Estienna fille pupille de feu Discret Claude Panissod)

4v [lxxvii] De la recognoissance de Jaques de Joux, tient [index : Urbain Quisard] seigneur de Crans...

5 De la recognoissance de Jehan Gruet, tient le seigneur de Crans...

5v [lxxx] De la recognoissance de Pierre Gauthier, tient Claude des Champs

6 Plus une grange..., tient Noble Jehan Favre

6v [lxxxiii] De la recognoissance de Allexandre Chauvin, tient Pierre Vollet [index : notayre]

7 [lxxxiv] De la recognoissance de Jehan Michauld autrement Tornier et de Pernette sa femme fille de feu Guilliaulme des Vignes, tient Michiel Besson.

- 7v [lxxxvi] De la recognoissance de Louys Noblet, tient Nycollas Reverdil, et est grange.
- 8 [lxxxvii] Plus, une grange, tient Gaspard Boulet.
- 8v [lxxxviii] De la recognoissance de Jaques Guibert aultrement Cordier, tient Anthoenne Paccot.
- 9 [lxxxx] De la recognoissance de Bernardin et Jaques de Gollie, tient Noble Jehan Favre.
- 9v [lxxxxi] Plus, certainne grange hors la porte Saint Martin et une piece de curtil dernier contigues, tenoyent les enfans de Gaspard Collombi.
- 10 [lxxxxii] De la recognoissance de Simond Joly, environ une seyturé et dymied de pré en Borrel, tenoyent Pierre Charbonier d'Eysins et ses freres.
- 10v [lxxxxiii] De la recognoissance de Aymeyd Balleyson, certaine piece de curtil sise devant Saint Jehan, tenoyent Claude Archangier et Pernette sa femme fille de feu Claude Balleyson.
- 11 [lxxxxiv] Plus environ trois poses de terre en Coulteret, tient Pernette Balleyson femme de Claude Archangier une pose, tient Jaqueme fille de Humbert Bossey femme de Jehan Matthieu Fornier deux poses.
- 11v [lxxxxvii] De la recognoissance de Venerable Louys Grandjean de Longirod, une maison en la charriere de Malpertuys, tenoyent les enfans de Claude de Veruffes, tient Claude des Champs par acquis faict de Jannette fillie dudit de Veruffes et doibt le loud. (The script appears consistently to be Veruffes, and very clear in a different hand in the index, but it seems possible the name might be found as Verusses.)
- 12 [lxxxxix] De la recognoissance de Claude Baddel, certainne piece de vigne en Bressens, tient Francois Vuffrion.
- 12v [C] Plus, certainne piece de pré en Fressans, tient Jehan Henry.
- 13 [Ci] Plus, certainne piece de curtil oultre la Veilleresse ?, tient Jehan Archangier.
- 13v [Cii] Plus, une piece de vigne en Gressens, tient Jehan Vuffrion.
- 14 [Ci] De la recognoissance de Pierre Martin autrement Gollei, environ une fossorée de vigne que souloit estre terre en Chengins, tient Pierre Jaquemin.
- 14v [Ci] Plus, une maison en la grand charriere, tient Jaqueme fille de feu Phillibert Bossey femme de Jehan Matthieu Fornier, tenoyent les enfans de Claude Joly par acquis fait par ledict Joly audict Forneir et de sa femme.

15 [Cvi] De la recognoissance de Pierre Boveyron alias Mondet, environ dymied seyturé de pre en Praux B... ?, tenoyent les hoirs de Claude de Veruffes.

15v [Cvii] Plus, la moytié pour indivis avecq Noble Barthollomé Nycod cause ayant de François Tassier d'une piece de curtil que souloit estre vigne sise en Gressans, tient Estienne Dunant femme de François Clert hoste de la Coronne.

16 [Cviii] De la recognoissance de Pierre Tornier, une piece de curtil sise sus la Mura, tient Jaqueme fille de feu Humbert Bossey femme de Jehan Matthieu Fornier.

16v [Cix] De la recognoissance de Claude Beroudat, tient Egrege Claude des Champs.

17 [Cx] De la recognoissance de Pierre Poysat, une piece de curtil sise sus la Mura, tient Claude des Champs.

17v [Cvii] De la recognoissance de Pierre, Thivent, Jehan, et Pierre Primet, une piece de curtil lieudict sus la Mura, tient Egrege Claude des Champs.

18 [Cxv] De la recognoissance de Guilliaulme Vereret et de Anne sa femme fille de feu Claude Gruet, une maison hors la porte Sainct Martin avec une piece de curtil à icelle maison contigue, tenoyent Janne Rappin, Jaques Dasmond [index : dict Flandre ?], et Anne ? [index: Anthoenne] Ros ?

18v [Cxvi] De la recognoissance de Pierre Besson aultrement Grenier, dymied fossorée de pré sise en Chengins, tient Pierre Jaquemin.

19 [Cxvi] Plus environ une seyturé de pré que souloit estre terre en Mugneta, tient Michiel Besson.

19v [Cxviii] De la recognoissance de Phillippe fille de feu Bernardin Reverchon, environ une pose de terre en la Merache, tient François Vuffrion.

20 [Cxix] De la recognoissance de Pierre de Vy, environ dymied pose de terre en la Fully; la piece qu'est l'autre moytié de la particule ? de Vy, tenoyent Bernardin Rosset et Nycollas Garet.

20v [vi<sup>xxi</sup>i] De la recognoissance de Paule fille de feu Claude de Vy, environ une pose de terre en la Morache, tient Pierre du Chable.

21 [vi<sup>xxii</sup>] De la recognoissance de Anthoenne Chauvin, environ dymied pose de terre que souloit estre pré lieudict en Cullet, tient Noble Jehan de Cillignie; le 20 juin 1599, a sale of part of it ? to Nycollas Bessonet.

21v [vi<sup>xxiii</sup>] De la recognoissance de Jehan Cleyrat, environ dymied pose de vigne sise en laz Planta, tient François du Boulet (ou Anthoenne Cort ? ).

22 [vi<sup>xx</sup>v] De la recognoissance de Jehan de la Croix, ung chesal en la charriere du chasteau, tenoyent Pierre Lambert et Amyed Bruna. [Index: Pierre Lambert et Françoise sa femme file de feu Nycollas Bernard.]

22v [vi<sup>xx</sup>vi] Plus environ deux poses d'exert et de terre sis en Prela, tient Egrege Claude des Champs une partie, tient Jehan Mermilliod une partie par acquis faict de Egrege Jaques Reverdil pour centz florins acte par moy du Coster du 21 juillet 1596 laudé par ledict Noble Favre lettre du louder par moy du Coster le premier septembres l'an predict 1596.

23 [vi<sup>xx</sup>vii] De la recognoissance de Egrege Jaques Meyduno ?, environ une pose de vigne en Laresse ?, tient Noble Guillaulme fille de feu Noble Michiel Quisard, tient Pierre Vuychippard par acquis (inserted above the line: exchange) par luy fait avecq Anthoenne Vullieme et Noble Guillaulme Quisard sa femme de Grierige sus Corment avecq une vigne en Sunet ? iceluy contre une piece de terre à Cornens compris en la „, le pré du... que n'ayt du fied et de tornes ? v<sup>C</sup> florins acte receipt par Jacob Greneri en date de l'an 1598 et le denier Febrvirer.

23v [vi<sup>xx</sup>viii] Plus une fossorée de vigne sise en Chengins, tient Pierre Jaquemin.

24 [vi<sup>xx</sup>x] De la recognoissance de Jehan fils de feu Jaques Fumaud, environ une pose de terre en Marens, tenoyent les enfans de Allexandre Pepin senior ?, Jaques et Jehan, tient Jehan Matthieu Fornier par soubhastacions suyvies contre Jehan Barge quel havoit heu de Pierre Damont par exchange, debet les loudz.

24 [vi<sup>xx</sup>xi, vi<sup>xx</sup>xvii] ] Plus, environ dymied pose de vigne en Chengins et aultre dymied pose de Claude Fumaud, tient Claude Trambert courieux de Gex resitant à Nyon.

25 [vi<sup>xx</sup>xii] Plus environ la tierce partie d'une pose de vigne sise en Chengins, tenoyent les hoirs de Claude de Veruffes.

25v [vi<sup>xx</sup>xiii] Plus, environ uen pose de terre en la Longerey..., tient Anthoenne Paccot.

26 [vi<sup>xx</sup>xiiii] De la recognoissance de Nycod Finnet, en Champ de Jo une piece de curtil, tient Jaqueme fille de feu Humbert Bossey femme de Jehan Matthieu Fornier.

26v [vi<sup>xx</sup>xv] Plus une piece de terre sise devant Saint Jehan, tient Nycolas Bessonet comment usufructuayre, tenoyent Francois Clert et Estienne Dunant sa femme les trois pars par vendition à euls faicte par Maurise ? Bellon du consentement de Claude Tornier de Givrins son mary pri de vixx florins lettre par ... ? Pierre Vellet du 19 d'Apvril 1594, et l'autre quarte partie acquise des tuteurs de George Challamel, lettre par qui dessus pour le pris de \_\_\_\_\_ (blank space), la cense par Noble Jehan Favre pour la moytié.

27 [vi<sup>xx</sup>xvi] De la recognoissance de Claude Fumaud, environ dymied pose de terre en Prela, tient Jaqueme fille de feu Humbert Bossey femme de Jehan Matthieu Fornier.

27v [vi<sup>xx</sup>xi, vi<sup>xx</sup>xviii] ] Plus, environ une pose de vigne en Chengins, tenoyent les hoys de Claude Falquier, tient Claude Trambert ja sus declaré.

28 [vi<sup>xx</sup>xix] Plus, la sexte partie d'une pose de vigne sise en Chengins, tient Claude Baud.

[vii<sup>xx</sup>] Item plus, la moytié pour indivis fied avecq Jehan Fumaud d'une piece de terre en la Longerey aultrement en la ... continent environ une pose, tient Jehan Matthieu Fornier.

28v [vii<sup>xx</sup>ii] De la recognoissance de Guilliaulme Garnier aultrement Boccard, tient Noble Jehan Polliez à reachept de Claude Primet, tient Nycollas Reverdil.

29 [vii<sup>xx</sup>iii] Plus environ une pose de terre en Cullayre territoire de Benex, tient Discret Gedeon (index : Jedeon) Canel.

29v [vii<sup>xx</sup>iiii] De la recognoissance de Pierre, Claude, et Louys Escoffier, des pasquiers du seigneur, une piece de curtil en Mecusavey, aultrement ou Corjon, tenoyent Jaques Escoffier et Claude Salla, tient André le Vieux masson la part que tenoit ledict Salaz par acquis d'icelluy.

30 [vii<sup>xx</sup>vi] De la recognoissance de Christoble du Coster et de Jannette sa femme fille de feu Jehan Vertier, une grange en la charriere du Malpertuys, tient Discret Jaques du Coster.

30 [vii<sup>xx</sup>vii] De la recognoissance de François Escoffier, certain durtil vers ryve en Bressens, tient Bernard du Nant, tient Egrege Gedeon Canel par acquis ... ?

31 [vii<sup>xx</sup>viii] De la recognoissance de Jehan Escoffier aultrement Jacquier, tenoyent les hoys de Charles douz Vulliens [index : Vulliemo ?], tient Remonde fille dudit Charles mais vide ? une partie dernier que ledit Vuillierms ... à Pierre Ravillard par ainsi ... tient le pupill de Michiel Allio qu'il doibt le loude.

31v [vii<sup>xx</sup>ix] De la recognoissance de Provide homme Martin Gollion, une maison au bourg de ryve de Nyon que soulloit aultreffous estre em partie curtil, tient Anthoenne Paccot.

32 [vii<sup>xx</sup>x] Plus environ trois poses de tere en Rossaz, tient Anthoenne Paccot.

32v [vii<sup>xx</sup>xi] Plus la moytié d'une maison et d'ung curtil sis au bourg de rive dudit Nyon, tient Nycolas Bessonet.

33 [vii<sup>xx</sup>xiii] Plus environ dymied pose de terre sise ou Vuez, tient Egrege Claude des Champs.

33v [vii<sup>xx</sup>xiii] Plus environ la quarte partie d'une pose de curtil en Bressens, tient Philliberte fille de feu Doct et Sçavant Hylayre Bosereau luy vivant ministre à Nyon. (Check the early church records of Nyon for mentions.)

34 [vii<sup>xx</sup>xiv] Plus, une piece de curtil sise audict Bressens, tient la susdicte Philliberte Bosereau.

34v [vii<sup>xx</sup>xv] De la recognoissance de Humbert, Jehamn, et Anthoenne Gando ?, tient Marguerite Bersin femme de Noble Jehan Favre.

35 [vii<sup>xx</sup>xvi] Plus, certainne piece de pré en Champ Morel, tient Pierre Damont par tiltre de discution.

35v [vii<sup>xx</sup>xvii] Plus, certainne grange en la charriere Sainct Martin, tient Noble Urbain Quisard seigneur de Crans.

36 [vii<sup>xx</sup>xvii] Plus, certainne piece d'oce sise au lieudict en la Mura, tient Peter Favre.

36v [vii<sup>xx</sup>xix] De la recognoissance de Pierre Fynna, une piece de curtil en Crosat à present en Bressens dernier Sainct Jehan, tient Estienne du Nant femme de Egrege François Cler.

37 [viii<sup>xx</sup>i] De la recongoissance de Jehan Blanc, certains maison au bourge de ryve dudit Nyon, tient Claude Baud.

37v [viii<sup>xx</sup>iii] De la recognoissance de Guilliaulme femme de François Favre fille de Jehan Joffrey, environ quattres poses de terre et boes lieudict en la Chastagneyria, tenoyent Bernard du Nant, Jehan Riond, Claude Archangier.

38 [viii<sup>xx</sup>v] De la recognoissance de Noble Barthollomier Nycod, certainne piece de pré au territoi d'Aveney au lieudict en les Planchettes, "vide que tient".

38v [viii<sup>xx</sup>vi] Plus, la moytié du fied indivis avecq Nobles Pierre et Mauris de Chastillion, environ une fossorée de terre sise au territoire de Trelay au lieudict devant Chiez les Vuicton, tient Noble Nycollas de Combes. (Margin: ad cense de Murettes, extractu lxv.)

39 [viii<sup>xx</sup>vii] Plus pour indivis fied comme dessus certainne piece de terre au dict territoire de Trelay au lieudict en Pichat, tient Noble Nycollas de Combes.

39v [viii<sup>xx</sup>viii] De la recognoissance des Nobles Gabriel et Jaques d'Aulbonne, en Prela une piece de pré, tenoyent les hoyrs de Noble André d'Aulbonne [index : Noble Bernard d'Aulbonne et ses freres].

40 [viii<sup>xx</sup>ix] Plus pour la moytié du fied indivis avec Nobles Pierre et Mauris de Chastillion certainne piece de terre au territoire de Treylay en Prey, tenoyent les prenommés enfans.

40v [viii<sup>xx</sup>x] De la recognoissance de Pierre Sougey, environ deux poses de terre ou Beschet, tient Jauqmeme Bossey femme de Jehan Matthieu Fornier.

41 [viii<sup>xx</sup>xi] De la recognoissance de Egrege Jaques Gaudin et de Andrée sa femme fille de feu Pierre Paruys, environ une pose de terre en Maugeta, tient Discret Daniel Gaudin, ne doit que dymied quarteron car il a ung affranchissement de l'autre dymied quarteron faict par Noble Henry ... ?

41v [viii<sup>xx</sup>xii] De la recognoissance de Bernard du Puys, une maison sise au bourg de la ville de Nyon, tient Estienne file de feu Discret Claude Panissod...

42 [viii<sup>xx</sup>xiii] Plus ad cense directe environ dymied pose de terre en Prela, tenoyent les hoirs de Jehan Beissot le quart, et Philliperte fille de feu Doct et Sçavant Hylayre Bosereau luy vivant ministre de la parolle de Dieu audict Nyon le reste.

42v [viii<sup>xx</sup>xiii] Plus certainne piece d'oce sise en les Dances ?, tient Pierre Damont.

43 [viii<sup>xx</sup>xv] De la recognoissance de Mauris Michaud, une piece de curtil en Bressens ou soit ou Croset, tient la Guilliaulme du Bourgel, tient de present honnable Claude Archangier par remission luy faicte par Egrege Claude Chuet recepveur de Prengins qui le tenoyt par subhastations poursuivies contre Discret Nycolaz de Bougel, et doibt les lodz.

43v [viii<sup>xx</sup>xvi] De la recognoissance de Guilliaulme Verdet et de Anne sa femme fille de feu Claude Gruet, environ dymied pose de vigne sise ou Boyron, tient Barthollomier Vernasson.

43v [viii<sup>xx</sup>xvi] De la recognoissance de Pierre Sougey, certainne piece de pré sise en Cullet, tient Estienne fille pupille de feu Discret Claude Panissod.

44 [viii<sup>xx</sup>xix] De la recognoissance de Jehan de la Chenaulx, certain chesal sis en la ville de Nyon dernier la maison du recognoissant, tient Marguerite du Moullin vefve de Pierre des Vignes, tient maintenant la fil de Egrege Pierre Collet par donation à luy faicte par ledicte du Moullin.

45 [ix<sup>xx</sup>] De la recognoissance de Phillippe et Jaques Bessonnet, la moytié d'une maison et d'ung durtil sis au bourg de Ryve de Nyon, tient Claude fil pupil de Discret Anthoine Bessonnet fil dudit Phillippe par succession paternelle. Vide superius la recognoissance de Jaques Guibert folio viii ... ?

45v [ix<sup>xx</sup>ii] De la recognoissance de Pierre Martin aultrement Golliez, une piece de vigne et de pré en Mortavaux ou soit ou Boyron, tenoyent Claude Jaquemet [index : d'Arnex et ses condiviseurs] la moytié à lac, et les hoyrs de Jehan et Claude fil de François Jaquemet l'autre moytié à joux.

46 [ix<sup>xx</sup>iii] De la recognoissance de Clauda relaissée de ... ? et de Mya sa fille, environ une pose de terre en Maugeta ?, tient Claude Panissod.

46v [ix<sup>xx</sup>v] De la recognoissance de Venerable Martin Serragin, certainne piece de terre en Chengins, tient François Boulo[z] dict Cortallon ?

47 [ix<sup>xx</sup>vi] De la recognoissance de Pierre Poysat, certainne piece de vigne en Mombrisier ou soit en Cullet, tenoyent François Allard ? et son frere [index : Jaques Allard et son frere].

47v [ix<sup>xx</sup>vii] De la recognoissance de Pierre Sougey, certainne piece de curtil en Bressens, tient la ville de Nyon.

48 [ix<sup>xx</sup>ix] De la recognoissance de Glaude et Phillippe Gaudin, une piece de vigne que souloit aultrefois estre en partie pré, tenoyent les hoyres dudit feus Claude Gaudin, tient Jaqueme Bottellier par acquis par luy faict.

48v [ix<sup>xx</sup>xi] De la recognoissance de Noble André de Feste ... ? de Noble Jaques Evrard, certainne maison en la charriere de Malpertuys, tient Anthoenne Nattey et les hoyrs [index : enfans] de Michiel Fynna.

49 [“extractu eodem”] Plus certainne piece de curtil que souloit estre chesal, tenoyent les hoyrs de Noble Nycollas d’Aulbone qu’est au Grand Curtile.

49v [ix<sup>xx</sup>xii] De la recognoissance de Pierre Sirod habiteur d’Nyon, certainne maison sise au bourge de Ryve de Nyon, tient Mya Colliard, tient Jaquemo Fillion.

50 [“eodem”] Plus ung curtil sis au bourg de Ryve au lieudict en Bressens, tient Bernard fil de feu Jehan du Nant.

50v [no reference to the original source] Plus, ung curtil sis dernier la susdictie maison, tient Jaquemo Fillion.

51 [ix<sup>xx</sup>xiii] De la recognoissance de Noble Nycod Bottellier, toutes les choses, biens, et possessions quelles il tient et que ses possessions ontz tenus sis en les taches oultre le Boyron et territoire de Nyon, tiennent les noble bourgeois de ladite ville de Nyon.

51v [no reference to the original source for this and all the following items until fol. 58] De la recongnissance de Aymé du Boulo, ung sellion de terre de la longeur de huyctz piedz sis au territoire dudit Nyon au lieudict en Grand Champt, vide qui tient.

52 De la recognoissance de Pierre Simond, certainne maison en la Grande Charriere, tient Noble Jehan Favre.

52v De la recognoissance de Noble Jaques Bottellier, certainne piece de vigne sise au territoire de Nyon au lieudict en Champt Morel, current tenant not indicated.

53 De la recognoissance de Pierre Sirod habiteur de Nyon, dymied pose de vigne sise en Mortavaux, current tenant not indicated.

53v De la recognoissance de Guygo Vuacta rector de la chappelle de Sainct Jehan, certainne piece de terre en Chengins, tient Louys fil de Francois de Veruffes [index : Louys de Veruffes, very clear].

54 Benay (=Benex)

De la recognoissance de Michiel de Luc, environ deux poses de terre sises lieu appellé en Champt Saddet, tenoyent les enfans de Jehan Michaud [index : Louys Michaud et ses freres de

Vernay] la moytié, Ma... ? (index: Maria) Quisard le quart, et Aymyed fil de Louys de Luc [index : de Verney] le quart.

54v De l'indomeine, ung curtil hors la porte Sainct Martin pres la ville, tient Phillipa fille de Amyed ja fil de Allexandre Gollion.

55 De l'indomeine par noveau albergement, environ une seyturé de pré en Prela autrement en les Brayes, tient Noble Jehan Polliez.

55v De la recognoissance de Jaques Ros de Chiserex, certainne piece de chesal, gerdil, et terre en Chengins, tenoyent Egrege Claude des Champs et les hoys de Claude Falquier, [in a different hand] tient Claude Trambey (=Trambert) une partie par vendition luy faicte par Guilliaulme ... ? reliete de Claude Falquier... (description of the property, but not clearly legible), acte par Egrege Pierre Vellot.

56 Plus dymied bonne pose de vigne sies en Chengins, current tenant not indicated.

56v De la recognoissance de Jehan et Louys fil de Jaquet Ros de Chiserex, environ la quarte partie d'une pose de vigne ou Rionzier territoire de Nyon, tient Pierre Guichard dict Demont par acquis faict.

57 Ad causa des Nobles de Chastillion

De la recognoissnace de Phillippe et Jaques Bessonnet qu'avoyentz recogneu soub reachet, et Pierre Melliet et sa femme le reachept, environ dymied seyturée de pré soub Serba, current tenant not indicated.

57v Plus environ dymied seyturé de pré au territoire de Duillier lieudit en la Golleta, current tenant not indicated.

58 [extractu Chastillion lxxxxii] De la recognoissance de Humbert, Jehan, et Anthoenne Sando ? (uncertain script) alias Ryvet, environ une seyturée tant terre que pré au territoire de Duillier en Octonay ?, tient Jehan Matthieu Fornier par acquis faict de Peter Favre ... ?

58v [no reference to the original source for this and the following items] De la recognoissance de Maistre Pierre Martin de Bonneville bourgeois de Nyon, environ dix huyctz poses tant de terre que de boes au territoire de Nyon lieudit en Chastellard, tiennent les hoys [index : enfans] de Claude Testu.

59 Plus pour indivis fied pou la moytié avec Aymonet de la Flechiere pour l'autre moytié environ deux poses de vignes alias tacte en Vulteret, tient Pierre Jaquemin.

59v De la recognoissance de Maistre Claude Reverchon, environ une seyturé de pré en Rossier, tient Jaques Garnier dict Ducarré ?

60 De la recognoissance de Bettrand Neyron et de Venerable François Neyron religieulx au couvent de Nyon, les deux pars indivis fied avec Noble Jaques de Chastillion pour l'autre tierce partie d'ung curtil soub le Chastel, tient François Vuffrion la grante, tient Claude Boudat le curtil dernier.

60v Plus pour indivis fied comme dessus une maison et curtil contigu pres le chastel, tient Humbert Ballio ?

Plus nous 9=nos) seigneurs avroyentz baillés sex deniers deubz au terme de la Sainct Jehan ad cause du prioré de Brussins ? par ledicte Noble Favre ...

61 De la recognoissance de Allexandre Vuffrion, environ une pose de terre aultreffois alberée en Champtavril, tient Jehan fil de Nycolas Riond.

61v De la recognoissance de Jehan Merlin et de Guilliaulme sa femme fille de feu Jehan Chapponiere, la tierce partie avecq Noble Jaques de Chastillion pour la sexte et Noble Jehan Favre cause ayant des Nobles Pierre et Guigo de Chastillion pour l'autre moytié, la quarte part indivise pour l'autre quarte partie avece Paule de Chapponiere, Phillippe de Chapponiere pour lequel et Thevena relicte de Thomas Serragin pour l'autre quart d'une pose et dymied de terre en Rossier, tient Egrege Claude des Champs.

62 De la recognoissance de Claude Fumaud, les deux pars avecq Noble Jaques de Chastillion pour l'autre tierce partie dymied pose de vigne aultreffois terre en Rossiez, tient Anthoenne Paccot.

62v De la recognoissance de Pierre Sougey, pour les deux pars pour indivis fied avecq ledict Noble Jaques Chastillion pour l'autre tierce partie d'ung sellion de pré aultreffois curtil en Cullet, tient Estienna fille de feu Discret Claude Pannisod.

63 Plus pour les deux pars pour indivis fied avecq dessus de dymied seyturée de pré audict lieu de Cullet, tient laidcte pupille dit Panissod.

63v De la recognoissance de Pierre et Boniface Mondet alias Boveyron, environ dymied pose de terre au territoire de Duillier en Vallieres, tiennent les hoyrs de Claude de Veruffes, recogneu par Jehan et Claude enfans de feu Jehan du Boes de Cuillier les tenant de gage.

64 Plus environ dymied pose de terre audict lieu de Vallieres, tiennent les Vulliet dict Charrez ? [index: dict Charriere de Gingins] , recognue aussi par les du Boes que la tenoyent de gage.

64v Plus environ neufz sellions de vigne sis audict Duillier soub la maison des Russel, tenoyent les hoyrs de Egrege François Vanat [index : de Trelay].

65 Plus environ le quart d'une pose de terre en la Thiollier, celle de l'extract de Duillier touche ... [folio ? ] 46.

65v Plus en Pemlivra ? environ les deux pars d'une fossorée de curtil, tenoyent les hoyrs de Jehan George Ros [index : de Duillier].

66 Plus audit territoire en la Comba dymied pose de terre, tient Nycollas Reverdil à reachept et François Mondet de Genollier le reachept.

66v Plus audit lieu environ dymied pose de terre, tenoyent les hoyrs de Thomas de Veruffes soub reachept par vendition faicte par Egrege Claude des Pres.

67 Plus deux sellions de vigne sis soub la maison des Rossel, tenoyent les noyres de Egrege François Vanat.

67v Plus pour les deux pars du fied indivis avecq Noble Jaques Chastillion pour l'autre tierce partie environ une seyturée de pré appellé ou Pra du Boeufz lieudict en Echardex, tenoyent les hoyrs de Claude Testu.

68 De la recognoissance de Venerable homme Jaques Bally curé de Cillignyez, une grange en la charriere du vieulx marché, tenoyent les hoyrs de Claude de Veruffes.

68v De la recognoissance d'Egrege Michiel Quisard, pour les deux pars du fied indivis avecq Noble Jaques de Chastillion pour l'autre tierce partie de six deniers bonne monnoye audit Quisard de pension annuelle deubtz sus une chescune Saint Michiel Archange par Pierre Sougey sus certain sellion de pré aultresfois curtil en Cullet ja sus limité en la recognoissance dudit Sougey, tient Estienna pupille de feu Discret Claude Panissod.

69 De la recognoissance de Noble Jehan et Amyed Curtet et de Noble Jeanne relaissée de Noble Jehan Bottellier et en apres de Noble Claude Curtet, pour la quarte partie du fied indivis avecq Noble Jaques Chastillion pour la quarte partie et Noble Amyed de la Flechiere pour la moytié du fied d'environ les deux pars d'une pose de vigne au territoire dudit Nyon au pres et dernier le chosal de maison dudit Louys Bottollier lieudict en Mansavey ? jouxte la vigne du couvent des Freres Mineurs de Nyon . . . , tenoyent les hoyrs de Noble Nycollas d'Aulbonne [index : seigneur de Luxurier], vide une condition pour les hoyrs de Chastillion qu'ontz reachept sus l'entiere cense.

69v De la recognoissance des Nobles Henry et Jaques Favre, pour la tierce partie indivise avec Noble Jaques de Chastillion pour la tierce partie et avecq ledicts nobles recognoissans cause ayant de Noble Pierre de Chastillion pour l'autre tierce partie d'environ quatrees seyturés de prez sises en Cullet, tient Anthoenne Paccot par acquis faict en la discution faicte des biens de Bernard Sando ?

70 De la recognoissance des Noble Gabriel, Jaques, et Nycollas d'Aulbonne, en fied liege et soub l'hommage de Vouchi Bietrix, environ une seyturée de pré de trois poses tant terre, pré, que boes aultrefois par ledict Bietrix recogneu sis au territoire de Duillier lieudict ou Frayno ?, tient {Estienna] la pupille de Claude Panissod.

70v Plus pour indivis fied pour la plus grande partie avecq Noble Jaques de Chastillion, asçavoir juxte l'equallité de la cense environ dymied seyturé de pré d'une seyturé aultrefois indivisement recogneus en fied avecq Noble Pierre et Guigo de Chastillion pour l'autre moyhtie sise en les Mollies, tenoyent les Nobles Nycollas et Phillipert enfans de feu Noble Louys de la Flechiere.

71 De la recognoissance des Nobles Barthollomier Nycod et de Nobles Alexantre et Anthoenne ses enfans, une maison et ung curtil dernier sis en la grande charrieres de Nyon, tient Jehan fil de feu Nycollas Riond par succession de Pierre Bally son oncle maternel.

71v Plus une fossorée d'homme à pré sise à Trelay en Crosa devant la maison ou soit chesal de Perret de Crosa, tenoyent Noble Nycollas de Combes et ses enfans conceuptz en Noble Elizabeth sa feu femme fille dudit Noble Allexandre Nycod.

72 Plus pour indivis fied pour les deux pars avecq Noble Jaques de Chastillion pour l'autre tierce partie en fied censitifz des biens de Jehan Buellier environ dymied seyturé de pré en Resey territoire de Trelay, tenoyent Noble Nycollas de Combes et ses enfans concept en Noble Elizabel sa feu femme fille dudit Noble Allexandre Nycod.

72v Plus pour indivis fied pour les deux pars avecq Noble Jaques de Chastillion pour l'autre partie environ la quarte partie d'une seyturée de pré au territoire de Prengins denier le Sougey, tient le seigneur de Prengins.

73 De la recognoissance de Pierre fil de feu Thomas Serragin aultrement du Vuachie ?, pour la moytié du fied avecq Noble Jehan Favre de Bignyn pour l'autre moytié d'environ une pose de terre au territoire de Nyon en Vulpillieres, tient Claude Mut; tient Jehan Mambory de Benex par acquis.

73v De la recognoissance de Jehan Mellieix, environ dymied pose tant terre que pré en la ville d'Eysins dernier la maison des Brigand ?, tient Pierre Vuychippard ... ?

74 De la recognoissance de Maistre Pierre du Boulet, pour indivis fied avecq Noble Jehan Favre de Bignyn pour l'autre moytié d'environ la quarte partie d'une seyturée au territoire de Trelay tre Chiez Matthiez aultremen dernier la maison des Mochena, current tenant not identified.

74v Plus des nobles freres en fied des biens paternelz environ la quarte partie d'une bonne fossorée d'homme de vigne dernier le Montillier, current tenant not identified.

75 Plus pour la moytié du fied indivis avecq Noble Jehan Favre pour l'autre moytié en albergement et sans hommage mais en emphiteose environ la quarte partie de deux poses et dymied d'une oche de pré et terre soub Trelay appellé a present en les Plantaux aultrement vers la maison à les Donnes ?, current tenant not identified.

75v Plus environ la quarte partie de trois seyturés de pré lieu appellé à present les Vaulx autrement en les Rues, current tenant not identified.

76 Item, environ la quarte partie de deux seyturées et dymied de pré en Pray aultrement en Chevraser, current tenant not identified.

76v Plus environ la quarte partie d'une pose de terre en les Plantaux aultrement en Resey, current tenant not identified.

77 Plus en Beyrin la quarte partie d'environ une pose de terre, current tenant not identified.

Plus en la Chaulx à la Mayrena ? alias es Paccot environ la quarte partie d'une pose et dymied de terre, current tenant not identified.

77v Plus la quarte part indivise avecq ses freres pour les aultres trois pars d'ung chesal de fourt sis à Trelay lieudict ou Crest amplement limité en la recognoissance de ses freres, current tenant not identified.

Plus en la Teriou ? le peage des voyres en Guibo ? aultrement en Bornel en Pomyer en les Bottellieres, current tenant not identified.

78 De la recognoissance de Venerable Louys Granjehan recteur en l'eglise de Sanct Estivent de Promenthalo ?, pour indivis pour la plus grande partie avecq Noble Jaques de Chastillion jouxte l'equallité de la cense dymied pose de vigne aultrefois terre au teritoire de Prengins lieudict es Places, tient le seigneur de Prengins.

(Fol. 78v is apparently blank, although not noted as such in the inventory of the ACV.)

79 A cause de Noble Jaques de Chastillion dict de **Cotalliod** sus le lavre ? vieulx.

De la recognoissance de Jehan Fumaud, pour la tierce partie d'environ dymied pose de terre en Rossiez, tient Anthoenne Paccot.

79v De la recognoissance de Tierri Engres ?, pour la sexte partie indivise avecq les Nobles Amblard et Amyed de Chastillion ses freres avecq Pierre et Guigo de Chastillion pour les aultres partis d'environ une pose et dymied de terre en Rossiez, current tenant not identified.

80 De la recognoissance de Thivent de la Croix, les trois pars d'une chesal de maison en la charriere du vieulx marché, tient Pernette fille de feu Claude Balleysen femme de Claude Archangier et est à present une grange.

80v De la recognoissance de Nobles Girard et Louys Bottellier, pour la moytié partie pour indivis avecq Nobles Pierre et Guigo de Chastillion pour l'autre moytié dedicte partie, et l'autre moytié pour indivis avecq les nobles et heritiers de Henry de la Flechiere les deux pars des deux parts d'une pose de vigne dernier et pres la maison d'haibtation desdictz Nobles freres et de Mermet leur frere, tenoyent les hoyrs de Noble Nycollas d'Aulbonne.

81 De la recognoissance de Me[r]met Bottellier, pour indivis avecq Nobles Pierre et Guigo de Chastillion pour l'autre moytié d'une partie pour indivis pour l'autre moytié dedicte moytié

avecq les heritiers de Noble Henry de la Flechiere la tierce partie des deux pars d'une pose de vigne dernier et pres la maison du confessant et de ses freres, tenoyent les hoyrs de Noble Nycollas d'Aulbonne.

81v De la recognoissance de Pierre Vulliet aultrement Leysel, pour la moytié indivise avecq Nobles Pierre et Guigo de Chastillion pour l'autre moytié une maison au bourg de Ryve de Nyon, tient Claude Liardet.

82 Plus, entierment de fied dudit Noble Pierre de Chastillion dict de Cotalliod une maison au bourg de Ryve, tient François Suplise ? pecheur par tiltre d'acquis par luy faict, tient François Mugnier demeurant à Nyon par acquis par luy faicte de Estienna Salpisaz auctorisée par ? Simond des Champs son mari, l'autre par Nycollas Verna en l'an 1598 et du 12 d'octobre ? (month not clearly written). (Long note in the margin, tient à present François Mugneir dict Augimbarraz ?, par aqcuis faict de Simond des Champs et Estienna fillie de François Surpizod [index : Sulpisoz, with later insertion "mugnier" above it, possibly implying that someone believed Sulpisoz and Mugnier referred to the same person, but that does not seem to be the sense of the text]... dated 12 d'octobre 1598.)

82v Plus dudit Noble Pierre de Chasteillion certainne grange sise au bourg de Ryve de Nyon, tient Amyed Comba.

83 Plus pour la tierce partie pour indivis fied avecq les Nobles Amblard et Amyed de Chastillion environ une pose de terre oultre le Boyron, current tenant not identified.

83v De la recognoissance de Mermet Bottellier, pour la moytié de partie pour indivis fied avecq les Nobles Pierre et Guigo de Chastillion pour l'autre moytié d'une partie pour indivis fied pour l'autre moytié de ladict moytié de partie avecq les hours de Noble Henri de la Flechiere la tierce partie des deux pars d'une pose de vigne dernier et pres la maison dudit confessant et de ses freres, tenoyent les hoyrs de Noble Nycollas d'Aulbonne.

84 De la recognoissance de Jehan Boccard ?, certainne piece de pré sise en territoire de Benay au lieudit en Cullaye, current tenant not identified.

84v [extractu parvo 12] De la recognoissance de Hugonet de Sainct Jehan et de Jannette sa femme, du prenommé[s] Nobles Pierre dict de Cotalliod et Mauris de Chastillion environ une pose de terre en Oulteret, with notation below, Jehan Riond la venda ... acte Vellet 15 jul 1599...

85 Plus dudit Noble Pierre de Chastillion la tierce partie pour la moytié pour indivis fied avecq Nobles Amblard et Amyed ses freres pour les deux parts aussi avecq Pierre et Guigo de Chastillion pour l'autre partie aussi avecq les hoyrs de Noble Henry de la Flechiere pour la moytié de l'autre moytié pour indivis fied, de certainne piece de vigne contenant environ deux poses en Oulteret, tient Pierre Jaquemin.

85v De la recognoissance de Jehan Secretan, une maison en la grande charriere avecq certain curtil dernier, tient Pierre Damont par exchange.

86 De la recognoissance de Jehan Coudurier et de Reymonde sa femme fille de feu Reymond Jordan, environ une pose de terre en Champmognis, current tenant not identified.

86v De la recognoissance de Mye fille de feu Jehan fil de Girard Levrat femme de Jehan Michaud, pour la moyté d'une partie pour indivis avecq Nobles Pierre et Guigo de Chastillion pour l'autre partie pour indivis fied certainne piece de terre contenant environ une pose sise en Vye, current tenant not identified.

87 Plus certainne aultre piece de terre contenant environ une pose audict lieu [de Vye ? – uncertain script], tenoyent les Boussam [index : Egrege Pierre Boussam et Anthoenne son frere, and the index refers also to fol. 86], appellé le Champt à la Feliza. (The folio number is in the original script, not a later addition. Image 180)

87v De la recognoissance de Mermet Romanet, environ une pose et dymied de terre en Vye, tenoyent les Bousam, appellé le Champt à la Feliza. (Image 179)

(After fol. 87v. there is a small repertoire, unnumbered, folios designated by ACV as R1-R3v, then ACV follows this with full-sized folio R4 (pencil 87, much later script, image 227), continuing to R16, and folio numbers in early 20<sup>th</sup> Century pencil to 87-99, image 251.)

[ACV R1-R3v] “Anotations des situations des pieces”, an index of place names, referencing the entries on fols. 1-78v.

[ACV R4-R16] [folio numbers in modern pencil, in error, 87-99, should be 88-100, images 227-251] “Repertoire servissant de papier des personnes concernant les pieces situées riere Nyon et aulcunes à Duillier et à Trelay des bourgeois et haibtans que les havoyent recognuees”. Some entries, for items roughly after fol. 55, are preceded with “C” or “Cot”, and among the first entries, “*Cotalliod*”, thus referring to an alias of a part of the de Chastillion family mentioned in several places above. This répertoire sometimes gives clearer spellings and further details for some of the names, which have been added where appropriate in the preceding extracts in [brackets].

[100] (section designation B and folio numbers assigned by the ACV, and an earlier 20<sup>th</sup> Century foliation in pencil, with numbering errors and partially lined out, no old foliation evident, image 181) (Added in pencil, 20<sup>th</sup> Century hand, 2<sup>e</sup> extrait à cause de l'Hopital par Rolet Canel / B. This is clearly a separate section, as it is not covered by the répertoires in this volume.)

[extractu ii<sup>c</sup>vi] De la recognoissance de Pierre, Jehan, et Jehan fil de Jehan Gerbex, environ une pose de terre sise au territoire d'Eysins en Longemala appellé à present en Champt Reymondet, “Il y a ung nouveau albergement faict par Noble Urbainne qu'estoit femme de Noble Jaques Favre”, current tenant not identified.

[100v] [extractu ii<sup>c</sup>viii] Plus, une piece de pré sise au lieu appellé en Pra Reymond contenant environ la tierce partie d'un seyturé, tient Bernard fil de Guynet Gerbex.

[101] [extractu ii<sup>C</sup>x] De la recognoissance de Guilliaulme fil de feu Jehan Guay, environ une pose de terre audict territoire d'Eysins au lieudict ou soit jouxte la terre dudit confessant, tenoyent Gabriel et Pierre enfans de feu Pierre Garnier et de Bernardine aultrefois conjointcz fille de feu Jehan qu'estoit fil dudit Guilliaulme Guay la moytié, François fil de feu François Guay l'autre moytié.

[101v] [extractu ii<sup>C</sup>xi] De la recognoissance de Jehan fil de feu Octonet du Nant, une piece de pré sise au territoire d'Eysins lieudict en Orsieres contenant environ dymied seyturée, tient Discret *Barnabas* fil de feu Claude du Nant.

[102] [extractu ii<sup>C</sup>xii] Plus une piece de terre et de pré sise au lieudict en Pra ? Rolliet aultrement en Loscheta contenant environ une pose, current tenant not indicated.

[eodem] Plus environ une pose de terre en Borrel, current tenant not indicated.

[102v] [no source reference] Plus environ une pose de terre audict lieu de Borrel de laquelle en tienoyent certaine partie à reachept perpetuel les religieux du couvent des Freres Cordelliers de Nyon, followed by a summary of “lesquelles toutes pieces”, tenoyent Barnabas du Nant et Jaques du Nant cousins.

[103] [extractu ii<sup>C</sup>xv] De la recognoissance de Jehan fil de Octonet du Nant et de Collette sa femme fille de feu Nycod Grangier, certainne piece de pré au territoire d'Eysins en Pralirod, tenoyent Jaques et les enfans de Louys du Nant son frere.

[103v] [extractu ii<sup>C</sup>xv] Plus sus la Place certainne piece de terre, tenoyent les du Nant, sçavoir Jaques fil de Pierre du Nant.

[104] [extractu ii<sup>C</sup>xviii] De la recognoissance de Claudia femme de Humbert du Boulet fille de feu Pierre Grangier, certainne piece de pré sise audict territoire d'Eysins lieudict en Pralirod contenant environ dymied seyturée, current tenant not indicated.

Plus certainne [piece] de pré sise audict lieu en Pralirod, followed by a summary of the censes, tenoyent les enfans de George Vuignier sçavoir... (no more text).

[104v] [extractu ii<sup>C</sup>xix] Plus certainne piece de terre au territoire d'Eysins lieudict sus la Place, current tenant not indicated.

Plus certainne piece de terre sise icy mesme sus la Place d'Eysins sus Chiez Bego contenant environ une pose, followed by summary of the censes for these two parcels, tient Barnabas du Nant.

[105] [extractu xi<sup>xxi</sup>i] De la recognoissance de Pierre Brigand et de Jannette sa femme fille de feu Berthod Gerbex, certainne piece de terre en Borrel aultrement es Pales contenance environ une pose, tient Claude Berset ? par acquis dudit de Bella ? et est laudé.

[105v] [extractu xi<sup>xx</sup>iii] De la recognoissance de Pierre fil de feu Jehan de Bella, certainne piece d'oche sise Eysins contenant environ la journée de deux hommes, tient Pierre Vuychippard mercier par acquis de la Dorca Leyva (very uncertain script) jasdict femme de François de Veruffes. (Below this item, added later: le 16 ? jour de May 1599 pour la verification de la piece sus limité l'on s'est transportés sus le lieu, y assistant tant noble Jehan Fauvres, Jaques Fauvre, Pierre Boussam, Pierre Vuychippard tenementier son beaufrere de Mollen, et certain nommé Simond ? de Biere furnis des drois requis et nonobstant tous contredis ? dudit Vuychippard, s'est trouvé estre en son pré appellé Bellosier toutefois pour estre la piece de petite contenue à l'esgard de la cense à la requeste dudit Vuychippard elle a estée reduitte à six deniers monnoye par le moyen de demy escue sold comprenu le loud qu'en ouvoit estre deubt par ce moyen la piece reste astrangite ? de fied et directe soubs ladicte cense par luy esmains de moy recogneue.)

[106] [extractu xi<sup>xx</sup>vii] De la recognoissance des faurens ? (uncertain scripts) d'Eysins, certainne piece de vigne sise au territoire d'Eysins lieudict derneir l'eglise de Saint George contenant environ la tierce partie d'une grand pose. Tient Barnabas fils de Claude du Nant.

[106v] [extractu xi<sup>xx</sup>vii] Plus certainne piece de terre sise au territoire d'Eysins au lieudict devant Saint George en Serecourt ? contenant environ deux poses, tenoyent Claude, Aymé, et François de Pontet aultrement Collombi.

[107] [extractu xi<sup>xx</sup>viii] Plus environ une pose de terre en Sansuy ? , current tenant not indicated.

[extractu xi<sup>xx</sup>x] (Apparently added later, between items) Il y a encour une piece de vigne denier l'eglise de Saint George contenant la quarte partie d'une grand pose, le cimistiere à joux..., current tenant not indicated.

[extractu xi<sup>xx</sup>xi] Plus certainne piece de terre en Verchiere, tenoyent Pierre Charbonier et ses freres, with later notation dated 27 mar 1595 ? and containing an additional date 18 jun ? 1593 for a document recorded by the notary Barilliet , not clearly legible.

[107v] [extractu xi<sup>xx</sup>xi] De la recognoissance de Jehan et de Claude du Nant, certainne piece de chesal et affeytement sise au bourg de Ryve de Nyon, tient la Janne Folliex dicte Gillier femme de Petit Pierre des Champs de Benex par vendition à elle faicte par Pierre du Chable.

[108] Dyvonne.

[no source mentioned on this and the following pages] De la recognoissance de Jehan fil de feu Anthoenne Tavernier, certainne piece de chastagneryie sise au territoire de Dyvonne au lieudict en Chaney contenant environ une pose, tenoyent les Taverniers scavoir... (no more text).

[108v] Coppet.

De la recognoissnace de Guilliaume du Chesne, certainne piece de vigne sise au territoire de Coppet au lieudict en Reguez contenant environ deux poses, tient Martin Borey aveugle de Coppet.

[109] Cillignyez.

De la recognoissance de Noble Jehan du Bourg et Jenne fil de Pierre du Bourg, certainne piece de vigne sise au lieudict ou Clo du Sougey contenant environ dymied pose, tient Claude Berlio les deux pars, et Pierre fil de Jehan Jaquemin le tier.

[109v] Crans.

De la recognoissance de Jehan fil de feu Jehan Levrat, certainne piece de genepvre sise au lieudict en la Pacta ?, current tenant not indicated.

Plus certainne piece de boes que souloit estre terre sise audict territoire de la Pacta ?, current tenant not indicated.

[110] Plus certainne piece de genepvre et de bois sise icy pres, current tenant not indicated.

[110v] De la recognoissance de Humbert de Chapponiere de Crans, environ une pose de terre en la Croseta, current tenant not indicated.

Plus une piece de terre soub Chastagnyria en Russel contenant environ une pose, current tenant not indicated.

Plus en Crossa aultrement Entremact ? contenant environ une pose de terre, current tenant not indicated, with summary of censes for the above items.

[111] Borrex.

De la recognoissance de Anthoenne fil de feu Jehan Gottroux, certainne piece de pré au territoire de Borrex au lieudict en Mieraux contenant environ une seyturée et le tier d'une aultre seyturée, current tenant not indicated.

[111v] Plus en Champt Ribilliet enciron les deux pars d'une pose de terre, with summary of the censes for the above two items, current tenant not indicated.

[112] De la recognoissance de Janne femme de Girard Bastiot fille de feu Claude Gottroux, en Mieraulx les deux parts d'une seyturée de pré, current tenant not indicated.

Plus en Mieraulx à present en Champt Ribilliet la tierce partie d'une pose de terre, current tenant not indicated.

[112v] De la recognoissance de Claude fil de Jehan du Chesne, par vendition aultrefois faicte doit avoyne bonne et recepvable mesure de Nyon, 1 quarteron, current tenant not indicated.

De la recognoissance de Claudia femme de Rolet Gatoyens ? fille de feu Michiel Troccard ?, aussi de Jaquema et Claudia ses soeurs, une pose de terre ou Carro, current tenant not indicated.

Plus une chentre de terre ou Carro contenant environ une fossorée, current tenant not indicated.

[113] De la recognoissance de Mermé relaissée de Richard de Bogiez ?, environ une journée d'homme de vigne devant sa maison pres le fourt, tient Henry du Puys par acquis faict de Bernard fil de Amyed de Bogiez.

Plus audict lieu une vigne que souloit estre oche, tient qui dessus.

[113v] De la recognoissance de Richarde relaissée de Christin Tissot fille de feu André Callat à present femme de Pierre Darerex, certainne partie pour indivise avecq Jehan, Jehan, et Pierre Calliat perçuyvant ? la quarte partie et avecq Claudia femme de Pierre Geissot de Crascier fille de feu Jehan Calliat que perçoit l'autre moytié de certaine piece de pré soub Borrex contenant environ dymied seyturée, with summary of censes owed by the [above] condiviseurs.

[114] De la recognoissance de Luyse femme de Jaques du Puys aultrement Goudet fille de feu Jehan Gottroux aultrement Huguet, ung curtil sis à Borrex pres sa maison.

[114v] Plus cincq sellions de terre sis en Boyrins ?

Plus trois sellions de terre sis au lieudit en Duret.

[115] De la recognoissance de Jehan du Clo de Borrex, certainne piece de curtil sise audict Borrex en deux pieces.

Plus en Rossard environ une seyturée de pré.

[115v] Plus cincq sellions de terre en Boyrin.

Plus trois sellions de terre sis en Duret.

[116] A cause de Chastillion.

Eysins.

De la recognoissance de Thivent file de feu Amyed Collomb aultrement Laurent, les trois pars d'une pose en Sansuy, tenoyent Pierre fils de François Charbonier et ses freres.

[116v] De la recognoissance de Pierre et Humbert fil de feu Thivand Collomb, la quarte partie d'une pose en Sansuy, tenoyent les prenommés enfans de François Charbonier.

[117] De la recognoissance de Claude Grangier le vieux fils de Louys Grangier, la moytié indivise avecq Christoble, Pierre, et Nycollas George fil de feu Jehan Collomb pour l'autre moytié d'environ deux seyturées de pré et d'une pose et dymied de boes et terre de septz poses tant boes que terre cy devant en Guer ou Boschet aultrement ou Champt Vuarnier.

[117v] De la recognoissance de Claude et Jehan fil de feu Jehan qu'estoit fil de Claude Grangier, la moyté indivise avecq Jehan fil de Claude Grangier le jeune pour l'autre moyté de l'environ trois poses et dymied dant de terre que de boes de septz poses alias ensemblement recogneus ou Bochet.

[118] De la recognoissance de Pierre fil de feu Jehan Gerbex, de Jehan le vieulx, et de Guynet Gerbex, la tierce partie indivise avecq Jehan le vieulx fil de Jannet Gerbex son nepveur pour l'autre tierce partie d'environ une pose et dymied de terre aultrefois boes ou Boschet.

Plus en Champt Janyn la tierce partie indivise avecq qui dessus d'environ dymied seturé de pré.

[118v] Plus audict lieu du Boschet la tierce partie indivise avecq qui dessus d'un fassorée d'homme tant terre que boes.

Plus la tierce partie indivise comme dessus de dymied seyturé de pré ou Pra Janyn soub Longemata.

[119] (This folio is damaged, the ends of some lines are missing.) De la recognoissnace de Jannette fille de ... Goguet femme de ... Testu, ... deux pars indivis avecq Noble ... Chastillion pour la tierce ... de quarte d'une seyturée d'une ... pré en Myvella aultrement ... , tient Pierre Vuychippard par acquis de la Dorca Bayve ? recogneu par elle verifié sus le lieu le 16 may 1599..., mostly illegible.

[119v] (Beginnings of several lines are lost) De la recognoissance de Pierre fils de feu Jehan de Bellay ?, dymied seyturé tant terre que de pre dernier la maison que fust des Brigand.

END.

: